

Retrait de la loi Travail : un combat privé/public à mener

C'est dans un climat social national très tendu que nous éditons ce journal. En effet, le projet de loi "Travail" constitue une attaque inédite contre le droit du travail.

Nous devons tous ensemble rejeter ce texte dans sa globalité et ne pas faire de pseudos négociations.

Ne soyons pas dûpes : c'est une même "philosophie" mortifère qui est aujourd'hui à l'oeuvre dans ce projet, mais aussi dans les réformes en cours et futures dans la Fonction Publique.

PPCR, réforme territoriale, compte personnel d'activité, rapport sur les temps de travail sont autant d'attaques des droits des fonctionnaires.

Toutes ces thématiques Fonction Publiques suivent de près l'actualité du projet de loi "Travail".

Il y a une multiplication des "faux-intérim" au sein de la DGFIP, avec les emplois PACTE, apprentis, services civiques, etc... Aujourd'hui, c'est près d'un agent sur 4 qui est un contractuel dans la Fonction Publique !

Toujours dans la surenchère, Nicolas Sarkozy fustige les fonctionnaires qui, selon lui, font moins de 35h par semaine. La tentation est grande pour le gouvernement de revenir sur la durée du travail, de supprimer les RTT, voire des jours de congés : l'AP-HP s'y est déjà essayée pour les Hôpitaux de Paris, et c'est par la mobilisation des personnels que ce projet a été mis en échec.

Soyons Solidaires pour reprendre nos destins en mains
Obtenons tous ensemble le retrait du projet de loi Travail

Toutes et tous en grève le 31 MARS !



PPCR : Parcours Professionnel Carrière Rémunération



Vous avez sans doute déjà entendu parlé, ici et là, du PPCR. Ce même PPCR dont la Ministre de la Fonction Publique s'était engagée à ne pas mettre en place s'il n'obtenait pas la majorité des organisations syndicales appelées à voter sur ce projet. Le revirement du gouvernement est pour le moins spectaculaire. Ce véritable déni de démocratie, cette annonce autoritaire relayée par des médias complices, tombe le masque sur son attitude et ses objectifs réels dans cette affaire.

Pour autant, tous les agents et tous les cadres (A, B et C) sont concernés et nous basculerons tous dans les nouvelles grilles indiciaires au 1er Janvier 2017. Certes, chacun va gagner quelques malheureux points d'indices, en fonction des échelons, mais, en contrepartie, les prélèvements sociaux et abattements indemnitaires augmentent. Ainsi, pour certains collègues, la rémunération sera donc calculée différemment, mais le montant versé sur le compte restera identique... Et ça, on ne l'entend pas trop dans les opérations successives de "Com" de nos sinistres dirigeants nationaux.

Nous ne ferons pas dans ce journal le point complet sur le sujet, nous vous invitons à consulter l'analyse de Solidaires Finances Publiques sur :

<http://www.solidairesfinancespubliques.fr>
Rubrique Gestion - Carrières ABC - PPCR.

Ce qu'il faut savoir si vous prévoyez de partir à la retraite en 2017

Le basculement dans les nouvelles grilles indiciaires PPCR ne sont pas sans conséquences si vous aviez l'intention de partir au premier semestre 2017 ! En effet, il s'agit d'un changement général de grille indiciaire et non d'une revalorisation de la grille.



Pour que votre pension de retraite soit basée sur les nouveaux indices des grilles PPCR, il faut avoir été rémunéré 6 mois dans le nouveau dispositif.

Exemple n°1 :

Un agent AAP1 échelon 5 est actuellement à l'indice 385.

Il sera reclassé au 1er Janvier 2017 dans le grade C3 échelon 6 avec un indice 400.

Si il prend sa retraite avant le 30 Juin 2017 sa pension sera calculée sur l'indice 385 et non 400, soit une différence de 15 points, environ 70 € brut pas mois.

Exemple n°2 :

Même cas de figure pour un Contrôleur Principal avec plus de 3 ans d'ancienneté dans le 11ème échelon. Il est actuellement à l'indice 568.

Il sera reclassé au 1er Janvier 2017 dans le grade B3, toujours échelon 11, mais avec un indice 582.

Si il prend sa retraite avant le 30 Juin 2017 sa pension sera calculée sur l'indice 568 et non 582, soit une différence de 14 points, environ 65 € brut pas mois.

**En cas de doute ou pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :
solidairesfinancespubliques.ddfip81@dgfip.finances.gouv.fr**



Qui a dit ?

" ... "

Et oui, car c'est plutôt qui n'a pas communiqué avec ses petits camarades... La DRFIP de Haute-Garonne ! Mécontente de voir son service de la dépense de l'Etat amputé avec le départ du bloc 3 sur Montpellier, voilà que M. MARZIN imagine "voler" le bloc 2 à la DDFIP du Tarn, le tout sans en dire un mot à son homologue, M. QUINTIN. Heureusement que Solidaires Finances Publiques 31 était là pour relayer par voie de tract cette information. Bel exemple de communication !

Adaptation des Structures et du Réseau en 2017

« L'adaptation de l'implantation des structures de la DGFIP (fermetures / fusions de sites) dans les territoires s'inscrit dans une démarche annuelle, sous le pilotage de la Direction Générale et après validation du Ministre ». Cet extrait ouvre le document remis aux organisations syndicales pour la préparation du CHSCT du 8 mars dernier. Elle est loin la démarche stratégique, la visibilité à long terme promise aux agents !

Ainsi, nous avons appris le projet de notre Directeur pour le Tarn : fermer les Trésoreries de Labruguière, St-Amans-Soult et Vabre. Cette proposition repose sur une « analyse effectuée par [notre] Directeur territorial », qui croise plusieurs facteurs tels que : la carte des intercommunalités, les faibles effectifs des postes, la préservation des conditions de travail des agents.

Suivant les consignes ministérielles, la direction a demandé l'avis du CHSCT sur cette question. Quel va être l'impact de ce projet sur les conditions de travail des agents ? Pour les collègues de Vabre et de St-Amans, ces fermetures sont plutôt vues comme un soulagement. Cela fait longtemps que le travail était devenu très difficile du fait des sous-effectifs. Soyons clair : pour Solidaires Finances Publiques, la solution n'est pas la fermeture, mais plutôt de remettre de l'emploi. Ces situations de souffrance au travail, du fait du profond déséquilibre entre missions et emploi, ont bien été créées par le législateur qui cherche toujours à réduire les dépenses et par notre administration qui se veut toujours exemplaire en la matière.

En revanche, s'agissant de Labruguière, la situation est nettement plus ambiguë. Le volume de réception est en effet important. Les usagers témoignent d'un bon niveau de service rendu et de leur attachement à cette trésorerie. Enfin, les collègues indiquent que le poste, avec l'aide ponctuelle de l'équipe de renfort, est en capacité de fonctionner normalement.



Et puis fermer pour faire quoi, pour aller où ? En fonction du périmètre, les missions sont transférées sur les trésoreries spécialisées de Puylaurens, Mazamet, Castres ou Roquecourbe et le recouvrement de l'impôt sur les SIP de Mazamet et de Castres. Mais concrètement, que deviennent les agents concernés par ces fermetures ? La Direction nous a bien donné des pistes mais aucun engagement. Que feront ces collègues, quelles seront les charges des postes qui récupèrent les missions ? Pas plus d'information. Et pour les sites fermés, c'est l'abandon pur et simple de ces zones ? Des permanences sont prévues nous dit-on, mais selon quelles modalités, quels moyens matériels, quelle fréquence... Il faudra voir.

Bref, devant tant de questions sans réponses, le CHSCT a été mis dans l'impossibilité de rendre un avis sur ce projet. Dans le privé, nous aurions pu parler « d'entrave au fonctionnement » de l'instance. Nous aurions pu nous opposer juridiquement à l'exécution de ce programme de destruction du service public. Ces moyens n'existent pas dans le public. La Direction nous répond que, pour elle, l'avis ne devait porter que sur l'aspect « fermeture » : ils attendaient que nous leur disions que c'est mieux de fermer quand suffisamment d'agents ont été supprimés pour que cela devienne invivable. Ils ne souhaitent pas que nous nous intéressions aux conséquences de ces fermetures. D'ailleurs, leur idée à ce sujet est simple, elle figure dans leur document : « le service public n'est pas abandonné mais adapté et renforcé ». Curieusement, les usagers de ces trésoreries, comme nous, n'en sont pas convaincus.



Autres évolutions en ligne de mire, en attente de l'arbitrage du DG (prévu mai 2016) :

- Transfert de la gestion de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet, actuellement gérée par la Trésorerie spécialisée de Mazamet, vers la Trésorerie spécialisée de Castres (1er janvier 2017) ;
- Transfert de la gestion de l'Hôpital de Gaillac de la Trésorerie spécialisée de Gaillac vers la Trésorerie spécialisée d'Albi (2017) ;
- Transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie de Roquecourbe vers le SIP de Castres (1er janvier 2017) ;
- Fusion du service de l'Enregistrement et de la Publicité Foncière à Castres (1er septembre 2017).

L'expression de

Solidaires

81

SOLIDAIRES et la lutte contre les discriminations

« C'est un travail d'arabe ! », « On n'est pas dans un service de pédé ! », « Comment veux tu qu'elle évolue, elle est toujours enceinte ! », « Si j'avais su, je n'aurai jamais accepté de prendre une personne handicapée dans mon service, elle a toujours des absences ! »...

Toutes ces expressions, chacun d'entre nous les a entendu au moins une fois sur son lieu de travail. Que faire ? Baisser la tête, subir et partir pour éviter les conflits ? Disons STOP : ces propos visent des êtres humains qui peuvent être blessés au plus profond d'eux-même.

Dans les résolutions de son congrès, comme dans son cahier revendicatif, **SOLIDAIRES** place la lutte contre la discrimination en première ligne de ses orientations.

Employer 6% de personnes handicapées : cette obligation légale s'impose, depuis 2005, aux employeurs publics. Or, à ce jour, la Fonction Publique d'Etat n'emploie que 3,83 % de personnes en situation de handicaps dans ses effectifs. Les femmes gagnent en moyenne 12 % de moins que les hommes dans la Fonction Publique. 6 % des agents victimes de discriminations en 2010 le sont en raison de leur orientation sexuelle. Les chiffres sont là et font froid dans le dos.

C'est pour lutter contre toutes ces discriminations que **SOLIDAIRES** demande aux pouvoirs publics de mettre en application toutes ces lois votées pour en finir avec ces discriminations sur le lieu de travail. L'Union Syndicale **SOLIDAIRES** revendique le renforcement des sanctions au plan juridique en cas de discrimination et le renforcement des moyens et des pouvoirs de la Halde. Celle-ci devrait notamment être dotée d'un pouvoir de sanction. Une réflexion doit être menée sur les moyens les mieux adaptés pour permettre un diagnostic des pratiques discriminatoires et renforcer ces moyens dans les entreprises et les services publics (inspection du travail, élu-e-s des personnels). Il est important de veiller au développement des actions de formation et d'information pour faire connaître et faire appliquer les droits existants. Valorisons le "vivre ensemble" et l'apport de la diversité dans un pays où la population est très diverse.

Si vous pensez être victime de discriminations, contactez les militants
SOLIDAIRES !

Assemblée Générale de Solidaires Finances Publiques 81

La section Tarnaise de Solidaires Finances Publiques tiendra son
Assemblée Générale
le Vendredi 15 avril 2016
au Restaurant « La Louvières », à Lagrave, à partir de 9h15.

Les travaux se termineront par un repas sur place.

(apéritif offert, inscription requise et participation demandée à hauteur de 20 € par personne)

Pour plus d'information sur cette journée, merci de nous contacter à :
solidairesfinancespubliques.ddfip81@dgfip.finances.gouv.fr ou Nicolas au 06 78 47 87 77

Cette rencontre annuelle est l'occasion de débattre et échanger sur bien des sujets : réformes en cours à la DGFIP, PPCR, préparation du congrès national de Solidaires Finances Publiques...

Nous rappelons que chaque agent a le droit de participer annuellement à l'assemblée générale de l'organisation syndicale de son choix, qu'il soit adhérent ou non. Il suffit de prévenir son chef de service en déposant dans AGORA une absence au motif Assemblée Générale syndicale.